



Ottawa, le 8 février 2016

Madame Danielle May-Cuconato
Secrétaire générale
Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes (CRTC)
Ottawa (Ontario) K1A ON2

Objet : Avis de consultation de télécom CRTC 2015-134-3

Madame,

1. La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada est heureuse de partager ses observations dans le cadre de l'examen des services de télécommunication de base. **La FCFA souhaite comparaître à l'audience publique du 11 avril 2016.**

2. Créée en 1975, la FCFA est la principale porte-parole des 2,6 millions de citoyens et citoyennes d'expression française vivant en situation minoritaire dans neuf provinces et trois territoires.

3. Comme le reste des Canadiens et des Canadiennes, les francophones vivant en milieu minoritaire comptent sur une connexion Internet de qualité adéquate et sur une couverture mobile suffisante pour répondre à une variété de besoins de la vie quotidienne, tant au niveau des transactions bancaires, que de l'accès aux services de santé et aux services gouvernementaux. Cependant, les réalités des communautés de langue française en situation minoritaire diffèrent de celles de la majorité sur deux points majeurs.

4. D'une part, les francophones comptent sur les services de télécommunication pour faciliter les communications sur des territoires souvent étendus. De plus en plus, les intervenants et regroupements communautaires ont recours à Skype ou d'autres types d'outils de conférence Web pour des rencontres et des conférences de concertation. C'est le cas, notamment, des conseils scolaires de langue française. En ce sens, les services de télécommunication contribuent d'une manière majeure à briser l'isolement ou la dispersion qui caractérisent souvent nos communautés, particulièrement en région rurale, tout en augmentant considérablement l'efficacité de leurs échanges et la pertinence de leur travail.

BUREAU D'OTTAWA
450, rue Rideau, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4
Tél. : (613) 241-7600
Télec. : (613) 241-6046
info@fcfa.ca

BUREAU AU QUÉBEC
43, rue de Buade, bureau 460
Québec (Québec) G1R 4A2
Tél. : (418) 692-5752
Télec. : (418) 692-5820
fcfaquebec@videotron.ca

www.fcfa.ca



5. D'autre part, et de manière aussi essentielle, Internet permet aux francophones vivant en milieu minoritaire de pallier à la rareté de contenus en français dans leur milieu, qu'il s'agisse de livres, d'applications mobiles en français pour les jeunes et le milieu scolaire, ou de contenus télévisuels ou radiophoniques. Le Conseil a d'ailleurs lui-même, en 2009, encouragé les communautés francophones en situation minoritaire à se tourner vers les nouveaux médias comme source de contenus de radiodiffusion en français reflétant leurs réalités :

Le Conseil conclut qu'une fois l'accès à la large bande garanti, les communautés pourront assurer elles-mêmes leur reflet dans la programmation de radiodiffusion par les nouveaux médias, pourvu qu'elles relèvent les défis de se familiariser avec ces nouvelles technologies et d'obtenir les moyens financiers nécessaires à l'élaboration de contenu de programmation et de soutien technique.¹

6. Si, depuis 2009, l'accès des communautés francophones en situation minoritaire à Internet large bande ou au réseau cellulaire s'est amélioré, il demeure encore des endroits où le service est inadéquat ou tout simplement inexistant. La FCFA a vu un exemple frappant de cet état de fait lors de la première assemblée publique de consultation tenue par Radio-Canada dans l'Ouest canadien au printemps 2014. Plusieurs francophones des Territoires du Nord-Ouest et du Nord de l'Alberta se sont alors plaints de ne pouvoir se brancher à la webdiffusion de l'assemblée, fournie par Radio-Canada, faute d'une vitesse de connexion adéquate. Deux ans plus tard, la situation demeure sensiblement la même : dans la municipalité régionale de Wood Buffalo, dans le Nord-Est de l'Alberta, on rapporte que les problèmes d'accès à Internet font partie du quotidien des gens, même au travail.²

7. Certaines de nos communautés craignent d'ailleurs de ne pouvoir profiter pleinement du virage numérique de Radio-Canada, qui se caractérise par une plus grande utilisation du web et des médias sociaux comme véhicules de nouvelles et de contenus locaux, faute d'une vitesse de connexion suffisante pour regarder ou écouter des contenus en streaming.

8. En concertation avec ses organismes membres et des organismes partenaires comme la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), la FCFA a procédé à un inventaire non-exhaustif des lacunes en matière de services de télécommunication affectant directement les communautés francophones en

BUREAU D'OTTAWA
450, rue Rideau, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4
Tél. : (613) 241-7600
Télec. : (613) 241-6046
info@fca.ca

BUREAU AU QUÉBEC
43, rue de Buade, bureau 460
Québec (Québec) G1R 4A2
Tél. : (418) 692-5752
Télec. : (418) 692-5820
fcaquebec@videotron.ca

¹ CRTC, Rapport à la gouverneure en conseil sur les services de radiodiffusion de langues française et anglaise dans les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire au Canada, mars 2009, p. 29

² Information recueillie auprès de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), régionale de Wood Buffalo

situation minoritaire. Outre le cas rapporté au paragraphe 6, voici quelques éléments qui ressortent de cet inventaire :

- Tant l'accès à la large bande que la couverture cellulaire demeurent un enjeu sur la Péninsule de Port au Port, à Terre-Neuve. Quoique la plupart des résidences à la Grand'Terre et à Cap Saint-Georges aient accès à Internet haute vitesse avec Eastlink, les résidents de l'Anse-à-Canards utilisent Xplornet, qui est beaucoup plus dispendieux. Il n'existe pas non plus de service cellulaire entre la Grand'Terre et Cap Saint-Georges, y compris au Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne de la Grand'Terre.³
- Il existe des problèmes de fiabilité et de vitesse d'Internet dans les régions rurales de la Nouvelle-Écosse, notamment dans le Sud-Ouest (Baie Sainte-Marie) et au Cap Breton, où les vitesses de connexion s'apparentent presque à celles du dial-up.⁴
- Aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon, où résident plus de 2 600 francophones, la bande passante coûte très cher et les forfaits de données illimités sont peu disponibles. À certains endroits, comme Hay River, le signal Internet est soit très faible, soit inaccessible. D'autre part, les coûts d'installation d'Internet peuvent être prohibitifs. Dans un contexte où la grande majorité des Franco-Yukonnais et des Franco-Ténois doivent recourir à Internet, par exemple pour l'accès à des services gouvernementaux, cette situation est problématique. On nous signale également que la couverture cellulaire n'existe pas entre les communautés au Yukon, et que le service 911 n'est pas accessible partout.⁵

9. Dans d'autres cas, quoique les vitesses de téléchargement et de téléversement puissent correspondre aux normes établies par le CRTC en 2011, l'utilisation accrue d'une variété d'applications met une pression sur la bande passante. C'est le cas, notamment, en milieu scolaire. Par exemple, plusieurs écoles ont mis en place des initiatives AVAN (Apportez vos appareils numériques), un dispositif pédagogique et organisationnel qui permet au personnel et aux élèves d'utiliser leurs propres appareils électroniques. À certains endroits, comme le Nord de l'Ontario⁶, cela a des répercussions sur la qualité de la connexion Internet. D'autre part, au

³ Information recueillie auprès de l'Association régionale de la Côte Ouest (ARCO)

⁴ Information recueillie auprès de la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE)

⁵ Information recueillie auprès de l'Association franco-yukonnaise (AFY) et de la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest (CSFTNO) par le biais de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

⁶ Information obtenue du Conseil scolaire catholique du Nouvel-Ontario, par le biais de la FNCSF



Manitoba, si la connexion disponible dans certaines écoles rurales semble adéquate en ce moment grâce à une solution implantée (à coût élevé d'ailleurs, à cause des accès limités), on anticipe des problèmes de connectivité à court terme à cause des tendances à la hausse en termes d'achalandage de la bande passante.⁷

10. Pour résumer, il existe donc deux problématiques, souvent inter-reliées, qui influent sur la capacité des communautés francophones en situation minoritaire de profiter pleinement de l'environnement numérique : d'une part, les services demeurent déficients dans plusieurs régions éloignées; d'autre part, la bande passante disponible peut de moins en moins accommoder la demande croissante, notamment en milieu scolaire. Comme nous l'a indiqué par courriel un représentant de la Commission scolaire francophone des Territoires du Nord-Ouest, « *On veut qu'on enseigne à l'ère du 21^e siècle, mais la technologie rend difficile les possibilités* ».

11. Plusieurs intervenants dans la présente consultation ont dit être d'avis que les vitesses-cibles établies par le Conseil dans la Politique réglementaire de télécoms 2011-291, soit 5 Mbps en téléchargement et 1 Mbps en téléversement, ne sont plus adéquates et devraient être révisées. La FCFA est du même avis et estime, comme le gouvernement du Yukon l'a indiqué dans son intervention, que des vitesses minimales de 25 Mbps et 3 Mbps seraient plus appropriées.

12. En ce qui a trait aux lacunes en termes de services de télécommunication dans les régions éloignées, la FCFA croit fermement que les forces du marché ne suffiront pas, à elles seules, à assurer à ces communautés un accès convenable à Internet large bande ou, dans le cas de la Côte Ouest de Terre-Neuve ou celui du Yukon, à une meilleure couverture cellulaire. Les disparités entre les grands centres et les régions rurales ou éloignées, et celles entre le Sud et le Nord, ne pourront être comblées que par une action décisive de l'État, qu'il s'agisse de mesures réglementaires du Conseil, de mesures incitatives à l'égard du secteur privé, ou d'investissements complémentaires du gouvernement du Canada.

13. Comme nous l'avons dit plus haut, les services de télécommunication ont créé des possibilités inimaginables pour les communautés francophones en situation minoritaire en termes d'accès à des contenus en français reflétant leurs réalités, et en termes d'outils et d'applications qui permettent aux intervenants francophones de briser leur isolement. Que ce soit au niveau de la radiodiffusion ou des contenus télévisuels, dans le milieu scolaire ou dans le secteur économique, nos communautés travaillent activement à saisir ces occasions. Cependant, il faut que les infrastructures et les services de télécommunications nous permettent de le faire.

BUREAU D'OTTAWA

450, rue Rideau, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4
Tél. : (613) 241-7600
Télec. : (613) 241-6046
info@fcfa.ca

BUREAU AU QUÉBEC

43, rue de Buade, bureau 460
Québec (Québec) G1R 4A2
Tél. : (418) 692-5752
Télec. : (418) 692-5820
fcfaquebec@videotron.ca

⁷ Information obtenue de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM), par le biais de la FNCSF



Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,

Sylviane Lanthier

BUREAU D'OTTAWA

450, rue Rideau, bureau 300
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4
Tél. : (613) 241-7600
Télec. : (613) 241-6046
info@fca.ca

BUREAU AU QUÉBEC

43, rue de Buade, bureau 460
Québec (Québec) G1R 4A2
Tél. : (418) 692-5752
Télec. : (418) 692-5820
fcaquebec@videotron.ca

www.fca.ca